



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures de soutien spécifiques pour le secteur culturel

Question écrite n° 28811

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation des structures organisant des festivals dans les prochains mois. La grave crise sanitaire que traverse le pays a pour conséquence l'annulation de nombreux festivals qui se tiennent pour la plupart chaque année au début de la période estivale. L'évolution de la situation sanitaire et la date de fin du déconfinement sont incertaines. Elles font craindre la prolongation de l'interdiction des grands rassemblements culturels et populaires durant tout l'été 2020. Le département de Mme la députée compte de nombreux festivals de tailles différentes qui sont l'expression d'une vie artistique et culturelle intense. Dans ce contexte, les collectivités, les associations culturelles, les artistes, les intermittents du spectacle, les professionnels du tourisme, les acteurs économiques sont dans une profonde inquiétude. La question des frais engagés et des frais d'annulation met en péril la stabilité financière des structures porteuses ainsi que les emplois. Aussi, elle souhaite connaître les actions envisagées par le Gouvernement, au-delà de la mise en œuvre de la plateforme d'accompagnement des festivals, pour permettre à cette filière culturelle de survivre à la crise.

Texte de la réponse

L'ensemble du secteur des festivals a été durement touché par la crise sanitaire et par les mesures restrictives, nécessaires en termes de santé publique tant pour les salariés de ces manifestations que pour les publics. Pour faire face à ces difficultés, le ministère a mis en place en 2020 un fonds d'aide spécifique doté de 10 M€ pour accompagner les structures les plus en difficultés du fait des annulations comme celles qui, pour pouvoir répondre aux contraintes sanitaires, ont vu leurs charges augmenter ou leurs recettes diminuer. Grâce à la mobilisation des services déconcentrés du ministère de la culture, ce sont ainsi plus de 380 manifestations qui ont pu bénéficier d'une aide exceptionnelle sur l'exercice 2020. Le principe d'un maintien de ces aides à un niveau qu'il faudra apprécier dans le temps est d'ores et déjà acquis pour 2021, avec une première enveloppe de 5 M€. Parallèlement, le ministère de la culture a engagé une grande concertation sur l'avenir des festivals. Cet engagement s'est traduit par le lancement des États généraux des festivals (EGF) en octobre dernier à Avignon, associant les services du ministère, les professionnels, les artistes et les collectivités. Ce travail se poursuit et donnera lieu, au printemps prochain, à une 2e édition des EGF qui permettra de faire le point sur la situation sanitaire, mais aussi de présenter les premières propositions concrètes en vue d'un meilleur accompagnement des festivals par les pouvoirs publics, État et collectivités. Afin d'assister les professionnels, plusieurs documents, élaborés par le ministère de la culture en collaboration avec le Conseil national des professions du spectacle et validés par les autorités sanitaires, dressent la liste des recommandations pour accompagner les professionnels du spectacle. Ils sont disponibles en ligne sur le site du ministère (<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels>) et seront réactualisés régulièrement. Concernant les aides financières, des informations actualisées sur les mesures prises par le Gouvernement pour accompagner les entreprises et les professionnels du secteur culturel sont déjà accessibles à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Crise-sanitaire-les-aides-de-l-Etat-aux-professionnels-de-la-culture>. Le ministère de la culture est sensible aux attentes des

professionnels quant aux informations dont ils ont besoin pour organiser les éditions 2021 de leurs manifestations et notamment celles concernant un calendrier précis des autorisations d'organisation. Cependant, dans cette crise inédite, aucune certitude n'est possible. Attentif à l'ensemble de la vie culturelle des territoires et à l'avenir des artistes, le ministère de la culture mettra tout en œuvre pour pouvoir informer, conseiller et accompagner l'ensemble de ce secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Brulebois](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28811

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3043

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 668